



atip

Programme d'activités

2019

**A G E N C E
T E R R I T O R I A L E
I N G É N I E R I E
P U B L I Q U E**

2019, encore un pas vers la dématérialisation

La dématérialisation s'installe au cœur des procédures administratives et devient un élément incontournable dans le quotidien des collectivités et leurs relations aux administrés. A l'heure du RGPD, l'ATIP s'engage dans le mouvement plutôt que de le subir pour assurer un service constamment mis à la page, moderne et performant.

L'année 2019 connaîtra des avancées importantes dans ce domaine. Avec le lancement de la nouvelle mission Information Géographique, les outils SIG de l'ATIP seront rendus accessibles aux membres qui le souhaitent. L'ATIP mutualise ses outils de connaissance territoriale, et des ressources et compétences souvent rares dans ce domaine.

L'application du droit des sols est également concernée par ces évolutions technologiques. En 2019, l'ATIP fera l'acquisition d'un télé-service qui à terme offrira la possibilité aux pétitionnaires de saisir leurs demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique. Par la suite, chacune des étapes de l'instruction sera progressivement réalisée de manière dématérialisée. Pour anticiper ces changements, l'ATIP expérimentera dès 2019 l'instruction dématérialisée des certificats d'urbanisme (CUa), et les consultations des services de l'Etat.

Une autre expérimentation sera également lancée sur le traitement des déclarations d'intention d'aliéner par le biais d'un module relié au logiciel d'instruction Cart@DS.

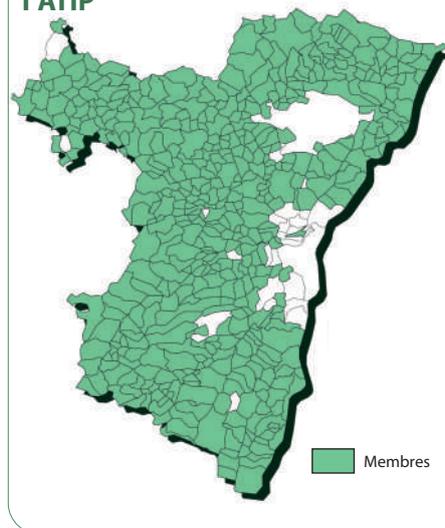
En urbanisme, l'Etat impose à compter du 1er janvier 2020 un nouveau format pour les documents d'urbanisme : le format CNIG. Les documents réalisés sous un format unique seront alors versés au Géoportail de l'urbanisme et deviendront consultables sur le web et exploitables via un logiciel SIG. L'ATIP facilitera le passage au format CNIG des documents d'urbanisme par le biais d'un marché à bon de commande vers des prestataires spécialisés.

Les missions Paie et Gestion des listes électorales poursuivent leur évolution avec respectivement le prélèvement à la source et la connexion du nouveau logiciel GLE au répertoire électoral unique. Les outils informatiques occupent aujourd'hui une place centrale

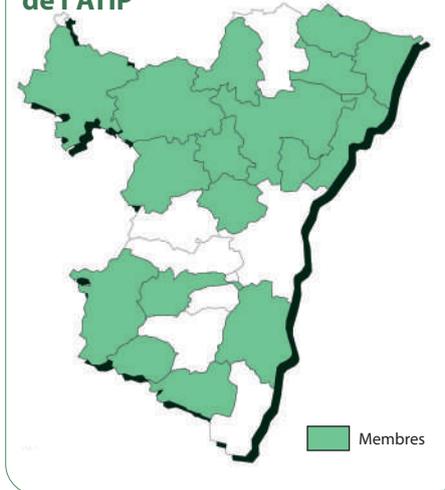
au cœur des projets d'administration, et l'ATIP s'emploie à apporter un appui à ses membres de manière à anticiper et à optimiser les investissements à venir.

L'ATIP mène donc une réflexion de fond sur les outils, parallèlement au travail engagé depuis sa création sur la qualité de ses expertises, de ses accompagnements, et sur son offre de formation des élus et agents du territoire.

Communes membres de l'ATIP



Communautés de communes et d'agglomération membres de l'ATIP



Déploiement de la nouvelle mission Information Géographique de l'ATIP

Le Comité syndical de l'ATIP du 4 décembre 2018 a acté la création d'une nouvelle mission Information Géographique et adopté les tarifs correspondants. A travers elle, l'ATIP partage et mutualise avec ses membres son propre outil SIG, ses données, ses ressources et compétences souvent rares dans ce domaine.

Cette année verra le déploiement de la mission qui se traduira par :

- La structuration de la mission et son ouverture aux membres de l'ATIP qui le souhaitent ;
- L'organisation de formations à destination des agents des membres adhérents à la mission pour la prise en main du SIG de consultation Intr@GEO, la remise aux agents formés d'un manuel pédagogique dédié ainsi que l'ouverture des comptes d'accès au portail GEOATIP ;
- La mise à disposition des couches SIG de l'ATIP (données cadastrales annuelles, altimétriques, environnementales, zonages administratifs, archéologiques, AOC, de protections

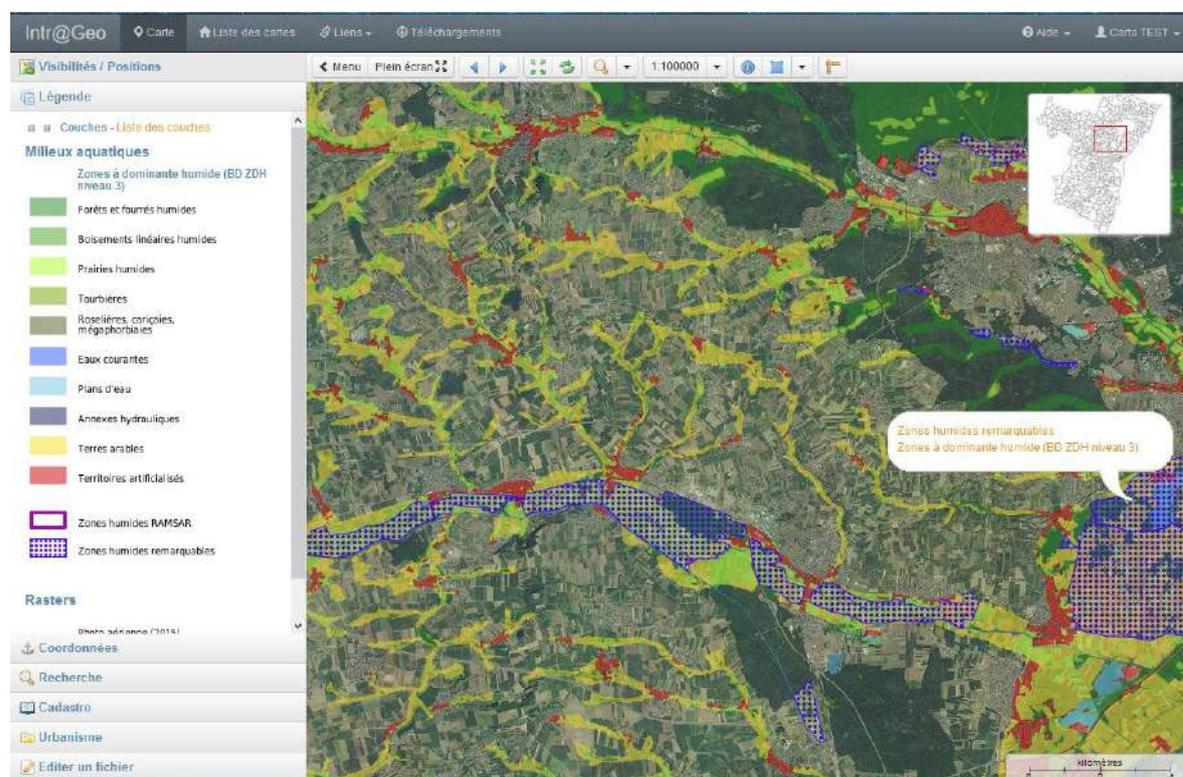
patrimoniales, BD POSPLU, photos aériennes, etc) via l'outil de SIG de l'ATIP ou celui des membres adhérents dotés de leur propre outil ;

-La production, tout au long de l'année, par les agents experts de l'ATIP (référents environnement, juridique et SIG) de fiches pédagogiques relatives aux données mises à disposition ;

-La mise à disposition d'une veille juridique et technique sur les données et l'actualité (ex. information GéoGRANDEST) ainsi que l'accès à l'expertise de l'ATIP ;

-La mise en place du club SIG de partage d'expériences et de pratiques à destination des adhérents à la mission qui se traduira par l'organisation d'une ou deux séances d'échanges au cours de l'année, animées par les experts SIG et environnement de l'ATIP.

Parallèlement, l'ATIP travaillera au recueil de nouvelles données, à leur capitalisation progressive et mutualisée au profit de ses membres.



La formation : une activité qui s'ouvre aux partenaires

La mission de formation des élus et des techniciens des collectivités a connu un franc succès pour sa première année de déploiement. En lien avec ce succès et à la demande des élus, les 13 sessions de 2018 sont reconduites pour l'année 2019 et 3 nouvelles sessions sont programmées. Elles se dérouleront pour partie en territoire.

Sur la thématique de l'eau et de l'environnement, le **SDEA** sera un partenaire actif du programme 2019 dans le cadre de la mise en place d'un cycle de formation « eau et urbanisme » qui regroupe 4 sessions de formation sur les problématiques des risques d'inondation, des coulées d'eaux boueuses, de la protection de la ressource et de la loi sur l'eau. Deux autres partenaires interviendront avec l'ATIP sur leurs thématiques respectives :

-**Alsace Archéologie**, pour une bonne compréhension de l'articulation de l'archéologie préventive avec les projets d'aménagement, en particulier le financement, les méthodes et les étapes nécessaires ;

-**Alsace Destination Tourisme**, pour une thématique portant sur le développement touristique dans le but de permettre une appréhension des effets des projets, tant privés que publics, sur le territoire et ce de manière globale et le plus en amont possible.

Les sessions de formation sont conçues de manière à dispenser aux élus et aux agents les connaissances de base qui leur permettront de mieux connaître leur rôle et leur champ d'intervention. Elles leur donneront également des clés pour appréhender les enjeux, les jeux d'acteurs. Ancrées dans les réalités des territoires, ces formations aborderont les modalités concrètes d'actions et seront illustrées d'exemples et de retours d'expériences.

Des formations « sur mesure » pourront être conçues et délivrées à la demande, pour un groupe d'élus prédéterminé, sur une thématique répondant spécifiquement aux besoins et aux projets du territoire.

L'ATIP poursuivra son accompagnement des élus dans leurs démarches administratives afin de faciliter les demandes au droit individuel de formation (DIF), auquel ces formations sont éligibles.

Partenariat avec Archéologie Alsace
Concilier projet d'aménagement et prise en compte du patrimoine archéologique

Les élus et techniciens en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Strasbourg
9h00 - 12h00

la 1^{re} journée
Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Casse des déjeunés dans le cadre du DIF - voir page 16

Connaître les principes et les enjeux de l'archéologie préventive. Anticiper cette problématique pour concevoir un projet adapté. Répondre à un besoin de connaissance du patrimoine archéologique en permettant la réalisation des projets.

- L'archéologie préventive : enjeux, acteurs, méthodes, cadre réglementaire
- L'articulation d'un projet d'aménagement avec l'archéologie : les étapes-clés de la réussite
- L'archéologie dans les documents de planification
- Les différentes situations rencontrées
- Les outils disponibles
- Le financement de l'archéologie préventive
- Retours d'expérience et exemples de découvertes

Partenariat avec Alsace Destination Tourisme
Projet touristique et aménagement du territoire : comment faire ?

Les élus et techniciens en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Strasbourg
8h30 - 12h30

la 1^{re} journée
Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Casse des déjeunés dans le cadre du DIF - voir page 16

Identifier les acteurs et les intervenants du développement touristique. Etre partie prenante des projets touristiques, en appréhender les effets potentiels sur son territoire.

- Le tourisme en Alsace : portrait et chiffres-clés
- L'élu dans le portage ou l'accompagnement d'un projet touristique :
- Le rôle de l'élu
Savoir mobiliser les acteurs, comprendre leurs rôles
- L'articulation du projet touristique avec les enjeux d'aménagement et d'urbanisme :
- Effets potentiels du projet sur le fonctionnement du territoire (flux, accès, équipements et aménagements liés au projet touristique...)
- Cohérence avec les documents d'urbanisme
- Autorisations spécifiques
- Loi montagne

Partenariat avec le Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace-Moselle
cycle de formations

URBANISME

Comprendre les enjeux environnementaux liés aux ressources en eau, aux risques, ainsi que le rôle des acteurs, est un préalable nécessaire pour mobiliser les outils de la planification en urbanisme afin de se doter de moyens d'actions concrets sur le territoire. Dans ce but, en partenariat avec le SDEA, l'ATIP propose un cycle de quatre formations autour des enjeux liés à l'eau et ses incidences en urbanisme.

Deux formations sont proposées en avril et mai 2019 portant sur :

- La prévention des inondations : quel fait quoi, du préfet à l'habitant en passant par les collectivités ? Quels rôles dévolus aux opérateurs techniques ?
- Les enjeux environnementaux de la protection de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques (GEMM)

Deux formations tournées vers l'urbanisme suivent en juin et en décembre :

- Incidences sur l'urbanisme de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques qui vise à comprendre comment intégrer les questions liées à l'eau dans la planification urbaine pour faciliter la mise en œuvre de projets et la délivrance d'autorisations d'urbanisme
- Coulées d'eaux boueuses : caractérisation des aléas, enjeux et prise en compte en urbanisme

ATIP - Catalogue de formations 2019

Programme d'activités 2019



L'instruction du droit des sols - ADS

Dans la continuité des chantiers commencés en 2018, le logiciel Cart@DS, véritable outil d'aide à l'instruction, va encore être amélioré, notamment avec la création de nouveaux modèles et de nouveaux outils de suivi des dossiers.

Dans un souci constant d'assurer une instruction de qualité, la base statistique de l'activité ADS sera mise à jour en début d'année, afin de vérifier voire de corriger si nécessaire les portefeuilles des binômes d'instruction selon des données au plus près de la réalité, afin de maintenir l'équilibre des charges de travail.

L'obligation de permettre la saisie par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme par les pétitionnaires, a été repoussée au 1er janvier 2022, date à laquelle l'ensemble de la chaîne d'instruction devra être dématérialisée pour les communes de plus de 3 500 habitants. Afin de se préparer à cette nouvelle échéance, les modalités de la saisie par voie électronique vont être testées et une expérimentation d'instruction entièrement dématérialisée sera lancée en 2019 pour les certificats d'urbanisme. Les équipes seront accompagnées et les outils créés pour assurer un service de qualité.

En parallèle, certaines actions très appréciées seront poursuivies, telle que la rédaction de fiches outils à destination des communes et des administrés.

Sous l'égide de la commission ADS de l'ATIP, deux chantiers phares vont être menés en 2019 ; l'un sur le contentieux des autorisations et l'autre sur

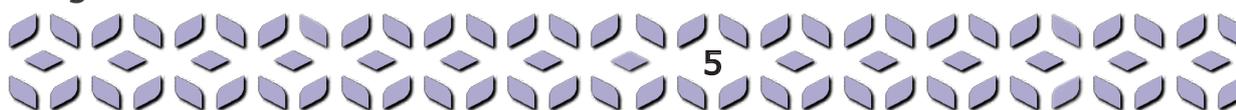
l'étude de la mise en place d'une mission dédiée au contrôle de conformité ainsi que l'élaboration d'un « mode d'emploi » à destination des communes sur la manière de procéder aux opérations de vérification de conformité.

Enfin, les actions menées pour valoriser les données collectées dans le cadre de la mission ADS vont se poursuivre dans le but de proposer aux membres de l'ATIP des outils d'observation territoriale. Cela se concrétisera dès cette année par la finalisation et la transmission aux communes de tableaux de bord communaux des demandes ADS.



Secteurs ADS	Nb total de dossiers prévisions 2019	Communes ADS
Antenne ADS Molsheim	4964	70
Territoire NORD	7922	137
Territoire OUEST	5041	150
Territoire SUD	5456	94
TOTAL prévisionnel	23383	451

Programme d'activités 2019



L'accompagnement technique URBANISME

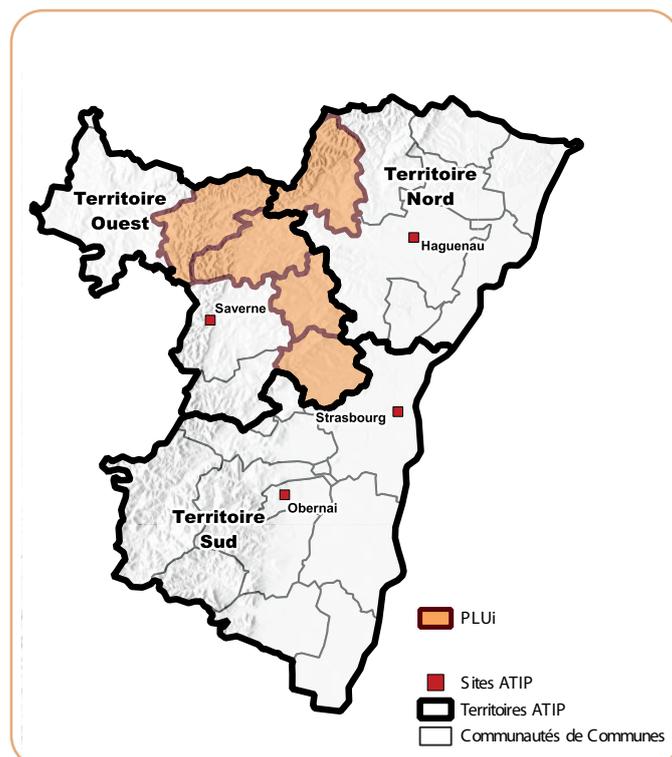
En matière d'accompagnement technique en urbanisme, l'année 2019 verra l'arrêt, voire l'approbation de la plupart des élaborations ou révisions générales de plans locaux d'urbanisme (PLU) suivies par l'ATIP. En particulier, les cinq plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) accompagnés par l'ATIP depuis leur prescription en 2015 sont en voie de finalisation, arrêts et enquêtes publiques étant planifiés pour cette année.

Ces achèvements de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux marqueront la fin de plusieurs années de forte mobilisation des équipes de l'ATIP aux côtés des collectivités concernées, pour apporter leur expertise sur le contenu des PLU, leur relecture en vue de faciliter la mise en œuvre ultérieure en ADS, et leur appui à la gouvernance, à la concertation, au travail avec les personnes publiques associées et à la conduite de ces procédures complexes.

Un certain nombre d'élaborations et révisions de PLU lancées plus tardivement se poursuivront encore, ainsi que nombre de procédures d'adaptation des documents existants menées en régie par l'ATIP.

À partir du 1er janvier 2020, tous les documents d'urbanisme approuvés devront obligatoirement être versés sur le Géoportail de l'urbanisme, dans un format harmonisé validé par le conseil national de l'information géographique (CNIG). Après la formation des équipes en 2018, l'année 2019 sera consacrée à la montée en puissance de la numérisation des documents d'urbanisme accompagnée par l'ATIP, afin d'aborder sereinement le tournant de 2020.

Enfin, en interne, des formations, des partages d'expériences et des groupes de travail permettront de continuer, dans la poursuite des années passées, à harmoniser les pratiques et consolider les connaissances des équipes projets de l'ATIP, afin d'apporter aux collectivités membres un appui toujours plus solide et adapté.



	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/ Elaboration PLU	Autres
Territoire NORD	22	1	13	8
Territoire OUEST	31	4	11	16
Territoire SUD	55	0	29	26
TOTAL en cours	108	5	53	50

L'accompagnement technique

AMENAGEMENT

En 2019, l'accompagnement technique proposé par l'ATIP en aménagement se poursuit autour de trois types de missions :

- Le conseil technique et administratif pour les membres, en matière de définition du projet, des contraintes et de l'articulation des acteurs ;
- Le lancement d'études préalables et la réalisation d'études de faisabilité : en lien avec la planification, le rôle de l'ATIP consiste à identifier et clarifier les démarches à mettre en œuvre pour la bonne réalisation du projet ;
- Le suivi opérationnel dans le cadre duquel les communes et EPCI sont accompagnés par les équipes pluridisciplinaires de l'ATIP en vue notamment de la reconquête et de la redéfinition de leurs espaces (places publiques, traverses de village, friches industrielles, lotissement, ZAC,...).

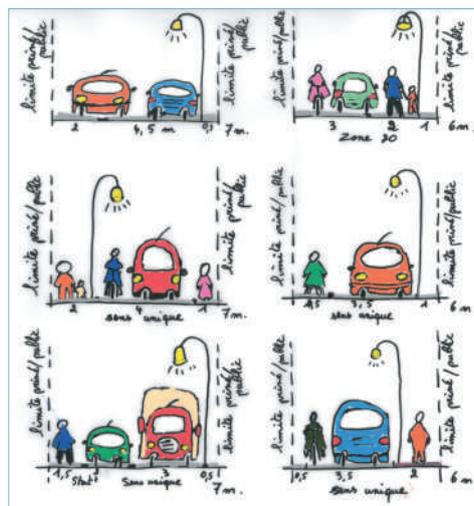
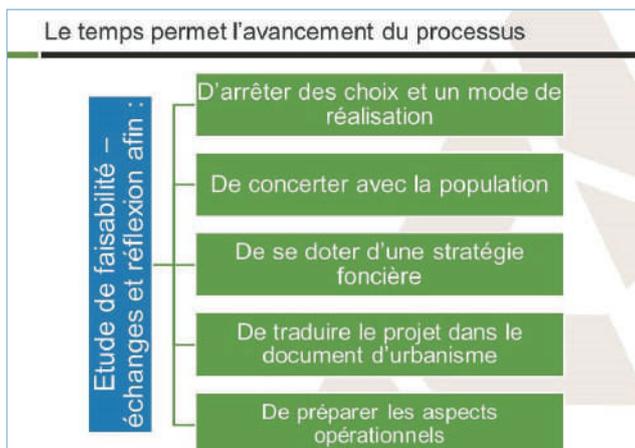


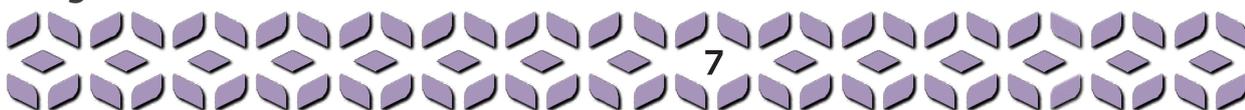
Schéma d'organisation viaire

Ces missions induisent le renforcement du savoir-faire de l'ATIP autour de plusieurs thématiques :

- Une approche cohérente et pragmatique des projets qui permet une lecture des enjeux et des temps de réalisation optimisés (approche globale et expertise dans chaque domaine concerné : environnement, urbanisme, aménagement, juridique) ;
- La préparation sécurisée des pièces de marchés publics au regard des nouvelles réglementations en matière de commande publique ;
- La réponse aux questions de fiscalité, de participations à mettre en œuvre par les membres pour veiller au financement le plus adapté des équipements publics ;
- La réalisation d'études d'opportunité de travaux d'aménagement ou de création d'infrastructures. Selon les thématiques abordées, l'ATIP poursuivra ses actions de coordination de son intervention avec celle d'autres structures d'ingénierie publique partenaires (EPFA, ADIRA, ADT,...), afin d'offrir une approche pré-opérationnelle complète à ses membres.



	Nb total d'opérations en aménagement
Territoire NORD	14
Territoire OUEST	13
Territoire SUD	35
TOTAL en cours	62



L'accompagnement technique DU DEPARTEMENT

L'ATIP accompagnera le Département pour la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Réseau départemental d'ingénierie du Bas-Rhin

En lien avec les membres du réseau (CAUE, ADIL, VIABITAT, EPFA, ADIRA, Archéologie Alsace, SYCOPARC, SDEA, ADT, ...), l'ATIP assistera les collectivités dans leurs projets de développement, de la phase de réflexion amont jusqu'à la réalisation. Elle participera aux échanges collectifs, au sein du réseau, pour faciliter l'émergence de thématiques fédératrices et à fort enjeu pour l'attractivité du territoire.

Accompagnement opérationnel des projets routiers du Département

L'accompagnement se poursuivra à travers l'analyse pré-opérationnelle et juridique de projets routiers ou cyclables. Elle mobilisera ses équipes sur l'analyse des enjeux d'aménagement liés à la réalisation des projets du Département ainsi que sur l'évaluation des effets leviers sur le développement des territoires.

Expertise et animation dans le cadre des politiques départementales

L'ATIP apportera un appui expert à travers la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité de projets d'intérêt départemental. Elle assurera un accompagnement sur les grands projets du Département tel que le projet de développement du massif du Champ du Feu et participera aux démarches « projets innovants » du Conseil Départemental.

L'ATIP portera un éclairage sur l'élaboration des schémas structurants (SRADDET,...) et poursuivra son assistance à la Mission Personne Publique Associée (PPA) sur les documents à enjeux.

Accompagnement du Département dans ses actions en faveur de la solidarité territoriale

Pour parfaire la connaissance des évolutions territoriales, l'ATIP développera la valorisation des don-

nées issues de son logiciel Cart@DS à travers l'élaboration de tableaux de bord et d'indicateurs sur la construction.

La réflexion sur l'intégration du risque « coulées d'eaux boueuses » dans les documents d'urbanisme se poursuivra en lien avec des élus élaborant un PLUi, le SDEA et les services de l'Etat. Le partenariat avec le service fiscalité de la DDT portera sur la dématérialisation de l'envoi des documents nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement pour en faciliter le recouvrement.

Formations et veille juridique et technique

Les équipes de l'ATIP seront mobilisées pour assurer une veille juridique et technique en urbanisme, aménagement et environnement et pour dispenser des formations à la demande.



Le traitement des paies

Après une année 2018 fructueuse, marquée notamment par la **préparation du prélèvement à la source**, l'année 2019 laisse entrevoir de nouveaux projets mobilisateurs.

En effet, dans le cadre de la **préparation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)**, obligatoire à compter du 1er janvier 2021 et qui a vocation à se substituer à la Déclaration Annuelle des Données Sociales Universelles (DADSU), la mission Paie de l'ATIP déclinera un plan d'action afin d'accompagner au mieux les collectivités vers ce changement.

Pour le volet DSN, le calendrier prévisionnel de l'année 2019 sera le suivant :

-Au printemps : mise en place d'un « **club utilisateur** » dédié à travers plusieurs sessions proposées à un panel de collectivités et établissements qui répondent à des caractéristiques différentes (commune, Communauté de communes, établissement public...);

-A la rentrée : **saisie des absences** par les **collectivités pilotes** et, parallèlement, préparation d'un **guide utilisateur** à l'attention des autres adhérents ;

-Dernier trimestre : **accompagnement des adhérents** afin que la saisie des absences puisse être réalisée dès le 1er janvier 2020 sur une année civile complète ;

-Passage en DSN au 1er janvier 2021.

Parallèlement, la **politique d'ouverture vis-à-vis des adhérents**, initiée en 2018, sera poursuivie énergiquement : diffusion d'une plaquette exhaustive recensant et synthétisant les prestations de la mission Paie, formations thématiques...

La **communication vis-à-vis** de nos adhérents sera un enjeu majeur de l'année 2019.

Dans la continuité des fiches conseils transmises tout au long de l'année 2018, l'ATIP veillera à offrir une **lisibilité maximale** des nouvelles fonctionnalités mises en place sur le logiciel ou ayant trait à l'évolution législative (ex : abattement fiscal des élus). De même, l'utilisation d'**outils de prise en main à distance** (Teamviewer), dont l'efficacité a été prouvée, sera généralisée afin d'offrir un accompagnement optimal aux adhérents.

Enfin, la **formation** sera au centre de l'action de l'ATIP au cours de l'année 2019, tant **en interne** que

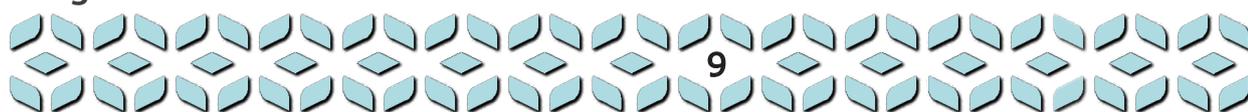
vis-à-vis des adhérents. Des formations thématiques (prise en main du logiciel pour les nouveaux arrivants, coup de projecteur sur un point particulier pour des gestionnaires plus aguerris,...) seront ainsi dispensées.



Nombre de collectivités accompagnées

	Paies
Territoire NORD	68
Territoire OUEST	77
Territoire SUD	101
Autre	32
TOTAL	278

Programme d'activités 2019



La gestion des listes électorales

Une succession de faits marquants ont jalonné l'année 2018 : l'acquisition d'un **nouveau logiciel de gestion des listes électorales**, la **migration des données électorales** de l'ancien logiciel vers le nouveau, l'organisation de **formations plénières** afin de former les 280 adhérents au nouvel outil, la diffusion de **supports de communication** appropriés afin d'accompagner les communes à la nouvelle législation en vigueur (Répertoire Electoral Unique), l'aide à la validation des listes électorales sur le portail de l'INSEE (ELIRE)...

Le **premier trimestre 2019** sera ainsi consacré à la **sécurisation des données** sur openElec et à la vérification de la synchronisation des listes électorales avec le portail de l'INSEE afin d'aborder les élections européennes avec sérénité.

A cette occasion, à l'instar des 4 formations plénières organisées au cours de l'année 2018 à l'attention des adhérents, une **nouvelle formation plénière** sera programmée le **26 mars 2019**. La présence conjointe du bureau des élections de la Préfecture, de l'éditeur du logiciel et de l'équipe de l'ATIP au grand complet permettra de faire le point sur les étapes réalisées et de sécuriser les communes à quelques semaines des **élections européennes** du 26 mai 2019.

Par ailleurs, le logiciel évoluant en 2019 dans le cadre de sa synchronisation avec le Répertoire Electoral Unique, la rédaction d'un **guide utilisateur** actualisé mobilisera également l'équipe de l'ATIP.

Le « **club utilisateur** », dont le rôle a été central lors de la prise en main du logiciel openElec en 2018, sera associé à l'élaboration de ce guide. Il se réunira périodiquement pour partager des problématiques communes (Répertoire Electoral Unique, fonctionnalités du logiciel,...) et contribuer à améliorer les fonctionnalités du logiciel.

En effet, openElec, dont la synchronisation avec le Répertoire Electoral Unique sera effective à la fin du premier trimestre 2019, propose de multiples fonctionnalités qui seront mises en valeur tout au long de l'année 2019 : insertion de données dématérialisées sur les cartes électorales (signature du Maire et de la Marianne propre à chaque commune) ou sur les attestations d'inscription (logo ou blason de la commune), possibilité d'éditer des états synthétiques

d'un simple clic (par bureau, par voie, etc...).

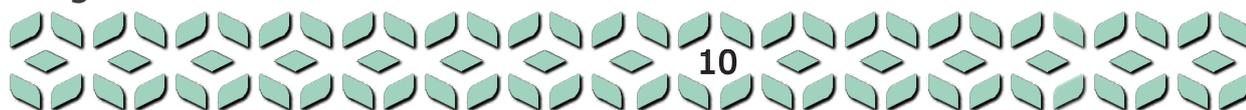
L'année 2019 sera synonyme de consolidation des acquis, à travers un nouveau logiciel désormais totalement opérationnel et comportant des données électorales actualisées.



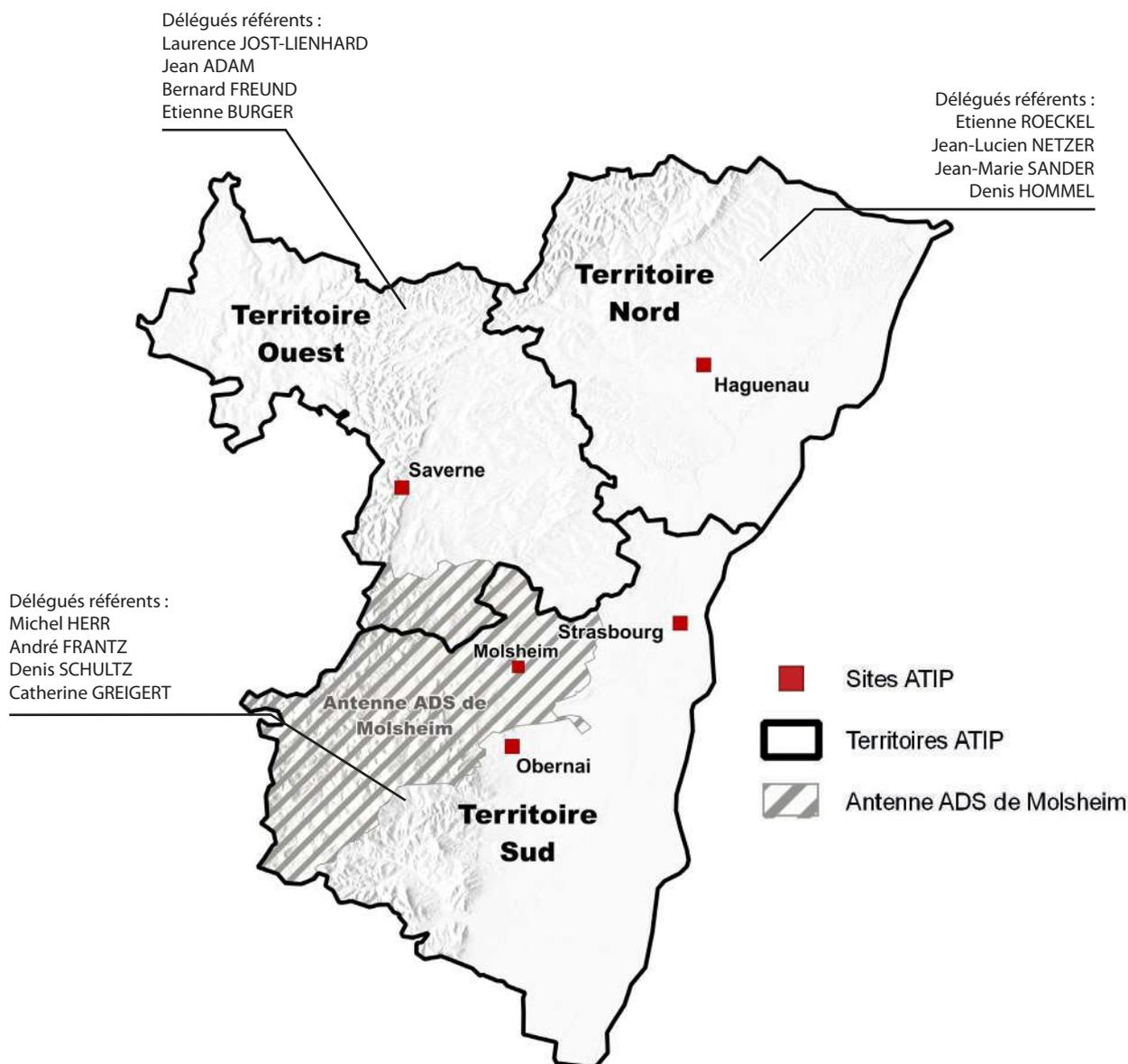
Nombre de collectivités accompagnées

	Listes électorales
Territoire NORD	70
Territoire OUEST	91
Territoire SUD	108
Autre	11
TOTAL	280

Programme d'activités 2019



Les différents sites de l'ATIP en territoire



Strasbourg, Florence Wiel - tel : 03 88 76 63 63
Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc
67000 Strasbourg
florence.wiel@atip67.fr
Secrétariat : Lucie Frey - tel : 03 88 76 67 03

Haguenau, Marie-Paule Georgel - tel : 03 68 33 87 27
24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau
marie-paule.georgel@atip67.fr
Secrétariat - Véronique Obert - tel : 03 68 33 87 20

Saverne, Clémentine Albertoni - tel : 03 88 76 66 69
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne
clementine.albertoni@atip67.fr
Secrétariat - Valérie Hoffmann - tel : 03 68 33 87 06

Obernai, Paulette Albert - tel : 03 88 76 66 77
53 rue de Sélestat 67210 Obernai
paulette.albert@atip67.fr
Secrétariat - Sandrine Bauer - tel : 03 68 33 85 80

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf - tel : 03 68 33 85 86
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim
nathalie.nouknaf@atip67.fr
Secrétariat - Sandrine Bauer - tel : 03 68 33 85 80

Gestion administrative et financière : Monique Oechsel
tel : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

Paies et listes électorales : Gildas Mignot - tel : 03 88 76 64 50
gildas.mignot@atip67.fr

Informatique Cart@ds : Eric Soeder, tel : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

